

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 28 septembre 2022

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle 016 du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce vingt-huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux, formant quorum sous la présidence de madame Julie Saulnier à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Cindy Champagne	Représentant des parents – District 3
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Serge Dubé	Représentant de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Franco Tomas	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATRICE

Rosemarie Boucher

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

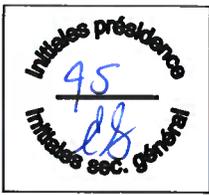
Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sandra Coulombe	Directrice par intérim du Service des ressources humaines
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs

ABSENCE MOTIVÉE

Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
-----------------	---------------------------------------



CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

Les membres du conseil d'administration consentent à la participation en visioconférence de monsieur Franco Tomas, représentant de la communauté.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

08-CA/22-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 10.6. « Désignation d'un membre représentant de la communauté au conseil d'administration – Personne âgée de 18 à 35 ans ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PRESTATION DU SERMENT DE MONSIEUR LUC MASSICOTTE

Conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, monsieur Luc Massicotte prête serment devant le directeur général.

Il a signé et daté la prestation de serment séance tenante.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public.



5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2022

09-CA/22-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2022 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.1. SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

5.2.2. SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES CENTRES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

5.2.3. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La documentation a été déposée.
- Nous avons reçu la lettre d'autorisation de budget déficitaire du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) le 27 septembre.

5.2.4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de vérification : le procès-verbal de la rencontre du 11 mai 2022 a été déposé.
- Comité de gouvernance et d'éthique : le procès-verbal de la rencontre du 23 mars 2022 a été déposé.
- Comité de gouvernance et d'éthique : le procès-verbal de la rencontre du 10 mai 2022 a été déposé.



6. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rencontre de coordination le 21 septembre dernier pour préparer le conseil d'administration.
- Prochaine rencontre le 17 octobre.

8. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8.1. ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Suivi à un dossier soumis par le public :
 - Suite à une intervention faite par un membre du public le 15 juin dernier concernant une durée en transport scolaire trop longue, il y a eu proposition de suivre la route de transport effectuée en ce début d'année scolaire 2022-2023. Cette offre a finalement été refusée, car l'élève voulait demeurer dans ce même autobus, sans égard à la durée du transport.
- Situation ressources humaines :
 - Pénurie de main-d'œuvre discutée en comité des ressources humaines.
 - Un suivi sera fait en cours d'année sur les besoins de main-d'œuvre.
 - Tous les postes d'enseignants ont été pourvus. Il reste 40 postes d'éducatrice ou éducateur en service de garde (surtout le midi) et un poste d'orthophoniste à pourvoir.
 - M. Galvani a avisé le comité des ressources humaines qu'un nouveau poste de régisseur sera ouvert en formation professionnelle pour la nouvelle structure. Nous devons abolir un poste de TOS.
 - Sondage fait par les ressources humaines : le sondage a été déposé et un suivi des principaux résultats est fait.
- PEVR - Formation par la FCSSQ pour les membres du C.A. - 3 novembre 2022 :

Dès que nous recevrons les détails, nous les transmettrons. La formation aura lieu en soirée.



- CSAD - Toujours en attente du MEQ :
Le bureau de la sous-ministre Stéphanie Vachon a été interpellé malgré le contexte des élections.
- Plan d'action de la Direction générale 2022-2023 élaboré :
Le plan d'action est terminé et sera soumis au comité des ressources humaines.
- Coordination de la FP-FGA-SAE :
Les rencontres se poursuivent.
- Rencontre de comité de pilotage pour nos CoP :
 - 8 CoP au total.
 - Le CRTEQ nous accompagne.
- Comité consultatif de gestion – Covid-19 :
 - Le CCG a eu lieu le 14 septembre 2022.
 - Il portait essentiellement sur les directives concernant le personnel qui teste positif.
- Comité des ressources humaines :
 - La rencontre du comité a eu lieu le 14 septembre dernier.
 - La mise à jour du Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur adaptation scolaire a été soumise au comité.
 - La procédure d'évaluation du directeur général et des directions générales adjointes a également été présentée.
- Comité consultatif de gestion - Budget 2022-2023 :
Le CCG concernant le budget initial 2022-2023 a eu lieu le 20 septembre 2022.
- Rencontre avec la présidente et la vice-présidente pour la préparation du C.A. :
La rencontre s'est tenue le 21 septembre dernier.
- Rencontres du comité de répartition des ressources :
La rencontre concernait le déploiement de certaines mesures.



- Comité de vérification des finances :
Le comité a discuté du budget initial 2022-2023.

- Comité de gouvernance et d'éthique :
 - Le comité a traité l'évaluation annuelle du conseil d'administration.
 - Les candidatures pour le poste de représentant de la communauté âgé de 18 à 35 ans ont été examinées et une entrevue a été faite.

- Rencontre avec la FCSSQ pour le dossier d'auto-assurance :
 - Les coûts d'assurance explosent en raison des recours collectifs notamment.
 - Projet que les centres de services scolaires soient en auto-assurance.

- Rencontre avec la FCSSQ pour la présentation des modifications réglementaires concernant les conditions de travail du personnel d'encadrement :
 - Quelques informations reçues ce lundi.
 - L'ajustement salarial devrait être effectué fin octobre, début novembre.

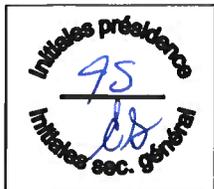
- Première rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves :
 - La rencontre a eu lieu hier.
 - Monsieur Galvani a fait le mot de bienvenue.

- Rencontre avec Dominique Laflamme, responsable provinciale du projet Lab-École :
 - Objectif d'évaluer le début du chantier.
 - Nous avons une très belle collaboration entre le Lab-École, le Service des ressources matérielles, l'école et les Services éducatifs.

Dossiers proximité :

- Activité de la rentrée scolaire 2022-2023 avec tous les membres du personnel :
 - L'activité s'est tenue le 30 août 2022, à distance en raison de la Covid.
 - Belle réception et appréciation des conférences.

- Visite de 5 établissements lors de la rentrée - 1^{er} septembre 2022 :
La Direction générale a été visiter des écoles primaires et l'école Chavigny dans le contexte d'une rentrée « retour à la normale ».



- Pause 10/10 :
 - Monsieur Galvani a fait le suivi des décisions du conseil d'administration.
 - La séance a eu lieu dans la nouvelle salle.
- Inauguration du stade Jimmy-Thompson :
 - Cet évènement a eu lieu suite au décès de M. Jimmy-Thompson il y a quelques semaines.
 - Le stade est le terrain synthétique des Pionniers.
- Activité de la rentrée pour le centre administratif :

L'activité de la rentrée du centre administratif s'est déroulée le 23 septembre dernier.
- Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage :
 - Une séance d'information pour les parents a eu lieu le 27 septembre.
 - Six nouveaux parents étaient présents.

Dossier public :

- Entrevues pour la rentrée scolaire – Radio-Canada et TVA :
 - Situation entre deux élèves à l'Académie les Estacades : accompagnement des élèves pour leur sécurité.
 - Jeux du Québec : présentation de la candidature de Trois-Rivières aujourd'hui. C'est un projet dans lequel nos infrastructures seront utilisées.

Dossiers politiques :

- Forum des DG – 9 septembre 2022 :
 - Transport scolaire.
 - Plan stratégique.
 - Allègement bureaucratique.
 - Élections provinciales.
 - Financement des élèves codés.
 - Plan d'action de la formation professionnelle.
 - Tournée régionale du sous-ministre à l'Éducation.
- Rencontre avec le préfet et les maires de la MRC de Maskinongé :
 - Il s'agit d'une obligation de la LIP.
 - Les sujets abordés avec les préfets de la MRC de Maskinongé ont été le bilan du PEVR, le dossier Places-élèves et le partage des infrastructures.



- Conseil général de la FCSSQ.
- Rencontre du comité d'études et d'expertise FP-FGA-SAE.
- Table régionale des DG-DGA Mauricie et Centre-du-Québec.
- C.A. et AGA de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie.
- C.A. Innovation et développement économique Trois-Rivières :
Le mandat de Monsieur Galvani prendra fin en décembre 2022.
- C.A. du Cégep de Trois-Rivières.
- Projet structurant jeunesse :
 - Le nombre de signalements à la DPJ est supérieur dans notre région.
 - Actions possibles des différents acteurs concernés discutées à ce comité.

8.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

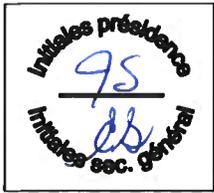
9.1. Gouvernance et éthique

9.1.1. Processus de sélection – Membre de la communauté 18-35 ans

Une entrevue a eu lieu le 21 septembre dernier et la candidature de Mme Kim Rivard Couture a été retenue. Cette candidature est proposée par le comité au conseil d'administration.

9.1.2. Bilan de l'auto-évaluation du CA de l'année précédente

- Tous les administrateurs ont rempli l'évaluation annuelle.



- Les commentaires indiqués dans l'évaluation seront pris en compte dans le plan d'action du comité.
- Les membres sont invités à s'intéresser au PEVR.
- Tableau de bord : le consulter et le lire. Certaines données sont plus difficiles à avoir. Les indicateurs seront revus.
- Belle satisfaction envers les comités.
- Un sondage sur les besoins de formation des membres sera envoyé. L'enregistrement Teams de certains sujets pourrait faire office de formation selon la suggestion d'un membre.

9.2. Ressources humaines

9.2.1. Reconnaissance Entreprise en santé

Le sondage évoqué plus tôt dans la rencontre est lié à notre démarche de reconnaissance.

9.2.2. Plan d'effectifs du personnel de soutien adaptation scolaire

La mise à jour du plan a été présentée.

9.2.3. Plan de travail de l'année du CRH

Fin du contrat du directeur général, monsieur Galvani, au 30 juin 2023.

9.2.4. Huis clos

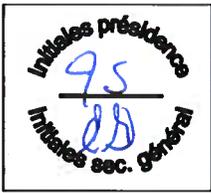
10-CA/22-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de continuer la séance à huis clos. Il est 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les directions de services, la représentante du personnel d'encadrement observatrice et les directeurs généraux adjoints quittent leur siège.



9.2.5. Progression salariale des hors cadres au 1^{er} avril 2022

Les documents ont été envoyés par courriel aux administrateurs concernés le 21 septembre 2022.

Le comité d'appréciation a analysé les évaluations.

Les éléments d'évaluation 2022-2023 seront présentés à la séance du mois d'octobre.

9.2.6. Retour en séance publique

11-CA/22-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,
de retourner en séance publique. Il est 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.7. Modification de l'ordre du jour

12-CA/22-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,
de devancer les points 10.1. et 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

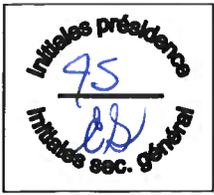
Puisque les sujets 10.1 et 10.2 doivent faire l'objet de décisions à la séance ce jour, les administrateurs membres du personnel sont invités à assister à la présentation de dossier, faire part de leurs observations et participer aux délibérations, ce qui est fait.

Les administrateurs membres du personnel et le directeur général quittent leur siège au moment du vote conformément à l'article 19, al. 2 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

9.2.8. RAPPORT D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Document déposé :

- Résolution



13-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT le mandat d'appréciation du directeur général confié au comité des ressources humaines auquel le président du conseil d'administration s'est joint;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité d'appréciation de la direction générale et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du comité d'appréciation du directeur général présenté et expliqué à huis clos;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'accepter les recommandations des membres du comité d'appréciation du directeur général en lien avec les attentes signifiées à monsieur Luc Galvani.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.9. APPROBATION DE LA PROGRESSION SALARIALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – LUC GALVANI

Document déposé :

- Résolution

14-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT le rapport du comité d'appréciation du directeur général pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours de l'année dans un contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT que le comité d'appréciation du directeur général juge que les attentes envers le directeur général sont atteintes;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR SERGE DUBÉ, ADMINISTRATEUR,

d'accepter les recommandations des membres du comité d'appréciation du directeur général, monsieur Luc Galvani, en lien avec sa croisière salariale;



d'approuver la progression salariale du directeur général à compter du 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.10. APPROBATION DE LA PROGRESSION SALARIALE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – GINETTE MASSE

Document déposé :

- Résolution

15-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours de l'année dans un contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT la présentation à huis clos, par le directeur général, des résultats de l'évaluation annuelle finale 2021-2022 de madame Ginette Masse aux membres du conseil d'administration à titre d'information;

CONSIDÉRANT la présentation au comité d'appréciation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'accepter les recommandations du directeur général, monsieur Luc Galvani, en lien avec la croisière salariale de la directrice générale adjointe, madame Ginette Masse;

d'approuver la progression salariale de cette dernière à compter du 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.11. APPROBATION DE LA PROGRESSION SALARIALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – LAURENT CABANA

Document déposé :

- Résolution



16-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours de l'année dans un contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT la présentation à huis clos, par le directeur général, des résultats de l'évaluation annuelle finale 2021-2022 de monsieur Laurent Cabana aux membres du conseil d'administration à titre d'information;

CONSIDÉRANT la présentation au comité d'appréciation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR CINDY CHAMPAGNE, ADMINISTRATRICE,

d'accepter les recommandations du directeur général, monsieur Luc Galvani, en lien avec la croisière salariale du directeur général adjoint, monsieur Laurent Cabana;

d'approuver la progression salariale de ce dernier à compter du 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Vérification

9.3.1. Budget – Année scolaire 2022-2023

- La dernière rencontre a eu lieu le 7 septembre dernier.
- M. Franco Tomas sera le président du comité de vérification.
- Climat de confiance à poursuivre.
- Budget équilibré de 317 M\$, à l'exception des coûts reliés au CSAD.
- Budget de 7 % supérieur à l'an passé.
- Acceptation de la demande de budget déficitaire de 1,1 M\$ reçue hier.
- Les conventions collectives de travail sont à renouveler en 2023.



- Tous les établissements ont un budget équilibré. Les investissements sont importants : 56,8 M\$.
- Le budget équilibré, au retour des Fêtes, sera plus juste en raison des ajustements de clientèle.
- Présentation du plan d'audit par la firme Mallette. Les rapports financiers seront présentés au CA.

9.3.2. Institution d'un régime d'emprunts

Nous demandons au préalable au CA de signer des emprunts de 14,4 M\$.

10.1. BUDGET – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Budget initial 2022-2023
- Lettre d'autorisation d'adoption d'un budget déficitaire du MEQ
- Résolution

17-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT ce budget pour l'exercice 2022-2023 qui prévoit un déficit des dépenses qui excèdent les revenus de 1 133 251 \$;

CONSIDÉRANT cet excédent correspondant aux coûts associés aux opérations du Complexe multi-disciplinaire les Estacades de 1 133 251 \$;

CONSIDÉRANT ce budget prévoyant un déficit d'exercice de 1 133 251 \$ et que le ministre a autorisé le Centre de services scolaire à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 1 133 251 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé, représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2021 soit 0 \$;

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 13 774 522 \$, établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 67 948 230 \$, et :



- un nombre de 64 850 immeubles imposables de plus de 25 000 \$,
- le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT l'engagement du Centre de services scolaire à préserver les services d'aide à l'élève et à assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion ainsi que du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

d'adopter et transmettre le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 317 191 747 \$ et des dépenses 318 324 998 \$, au ministre de l'Éducation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Lettre de Madame Donna St-Coeur, directrice générale, de la Direction générale du soutien aux réseaux du ministère de l'Éducation, datée du 16 août 2022
- Résolution

18-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 473 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des



dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE, le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022;

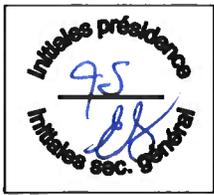
CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR SERGE DUBÉ, ADMINISTRATEUR,

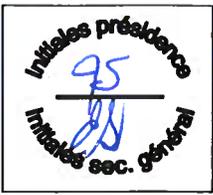
1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 473 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.



3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente;
Le directeur général;
La direction générale adjointe;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE ET DE REMPLACEMENT DE BÂTIMENTS DANS LE CADRE DES MESURES 50511, 50512 ET 50630 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Portrait des espaces du ministère de l'Éducation
- Résolution

19-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT le portrait des espaces du ministère de l'Éducation et les besoins du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la mesure budgétaire 50511 du ministère de l'Éducation pour l'ajout d'espace en formation générale;

CONSIDÉRANT la mesure budgétaire 50512 du ministère de l'Éducation pour l'ajout d'espace en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la mesure budgétaire 50631 du ministère de l'Éducation pour le remplacement de bâtiments;

CONSIDÉRANT le Plan québécois des infrastructures 2023-2033;

CONSIDÉRANT les projets élaborés par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'appuyer le dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation du Québec concernant les projets suivants :

- Académie les Estacades (édifice les Draveurs) : agrandissement de huit classes (ainsi que tous les locaux connexes comme les laboratoires, gymnase, cafétéria, vestiaires, etc.) et construction d'un nouveau gymnase;
- École aux Deux-Étangs (édifice Sacré-Cœur) : construction d'un gymnase double de 432 m²;



- École Cardinal-Roy : agrandissement de huit classes et ajout d'une salle de motricité;
- École alternative Freinet de Trois-Rivières (édifice Saint-Sacrement) : construction d'un gymnase simple de 216 m²;
- École Richelieu : agrandissement de douze classes, construction d'un gymnase double de 432 m² et démolition des unités préfabriquées;
- École Ami-Joie-et-des-Grès (école Ami-Joie) : agrandissement de 8 classes et construction d'un gymnase double de 432 m²;
- École Chavigny : agrandissement de 10 classes (ainsi que tous les locaux connexes comme les laboratoires, gymnase, cafétéria, vestiaires, etc.);
- Centre de formation professionnelle Qualitech : agrandissement du Centre de formation pour permettre l'ajout de groupes en charpenterie-menuiserie et démolition des bâtiments « annexes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PERSONNE ÂGÉE DE 18 À 35 ANS

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution

20-CA/22-09-28

CONSIDÉRANT le poste vacant de membre représentant de la communauté 18 à 35 ans au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le processus pour pourvoir cette vacance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de désigner Mme Kim Rivard-Couture pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy comme représentante de la communauté – Personne âgée de 18 à 35 ans, à compter du 26 octobre 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11.1. SUIVI AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – BILAN DU PLAN D'ACTION DU PEVR AU 30 JUIN 2022

Tous les services présentent, à tour de rôle, des faits saillants du bilan au 30 juin 2022 de leur service.

11.2. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – JUILLET ET AOÛT 2022

Les éléments principaux sont présentés.

11.3. CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – LANCEMENT DE CONSULTATION

Pour les services spécialisés, ce sont les Services éducatifs qui se chargent de l'attribution.

11.4. CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – LANCEMENT DE CONSULTATION

Les Services éducatifs présentent la documentation.

Monsieur Franco Tomas quitte son siège, il est 20 h 59.

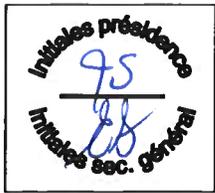
12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 26 octobre 2022.

14. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 18, monsieur David Lafrance, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.


JULIE SAULNIER
PRÉSIDENTE


ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE